L'aïol

Journal d'information de Combaillaux

n° 168
mai 2015

Editorial

Chers amis,

Le mois d'avril a clôturé la cession budgétaire pour la commune et vous trouverez dans ce numéro les principales décisions qui vont orienter notre action et nos investissements pour 2015. Plusieurs travaux de voiries ont eu lieu ces derniers mois et d'ici quelques jours, tout rentrera dans l'ordre ; Cette année passée a été particulièrement difficile pour les services scolaires avec cette réforme des rythmes qui n'est plébiscitée ni par les parents, ni par les élus ! Enfin, le POS a dû être partiellement modifié pour pallier les lenteurs des services de l'Etat à faire aboutir notre futur PLU... Autant de dépenses que l'on retrouve dans nos comptes et dont on se passerait bien ! Dans cette édition, vous trouverez un résumé sur les budgets votés dernièrement mais aussi une vue d'ensemble sur les activités des associations pour ces prochaines semaines clôturant ainsi l'année scolaire. Les bénévoles comptent sur votre active participation à ces rendez-vous dont celui de la fête du village les 3-4 et 5 juillet prochains.

Le Maire,
Daniel Floutard

Approbation des comptes du budget 2014 avec un solde positif

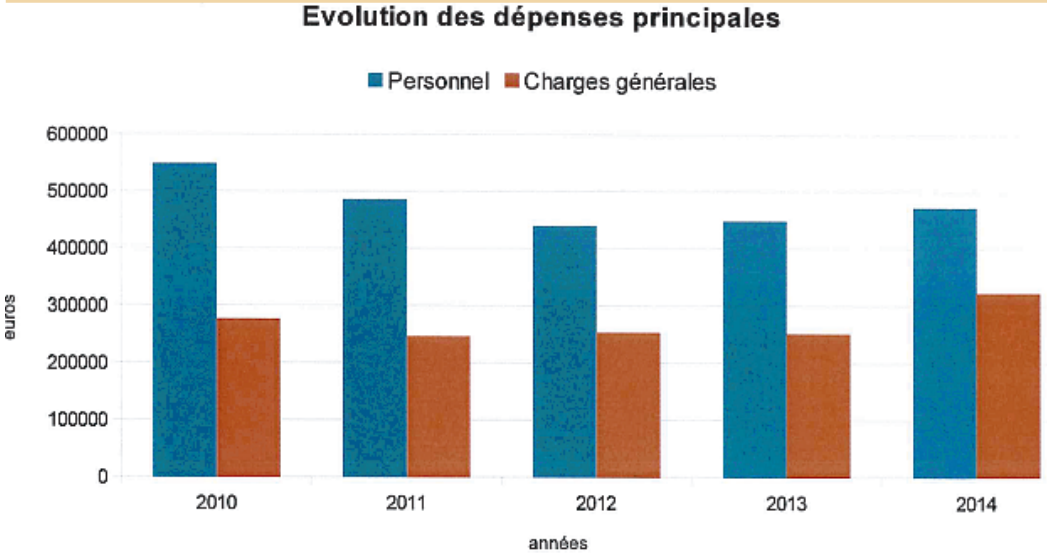

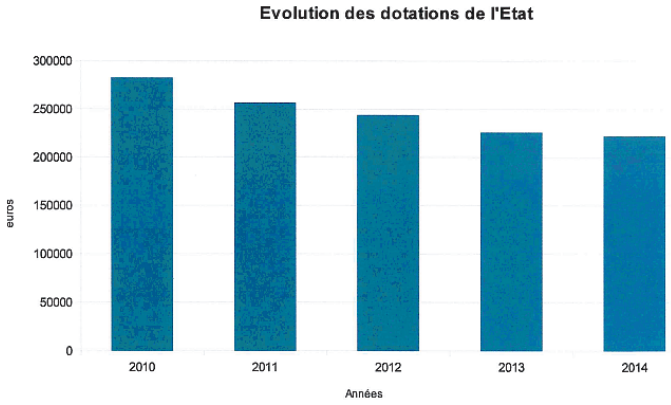

Le budget principal de fonctionnement 2014 a permis de dégager un excédent de 95 418,77 euros. Ces fonds vont pouvoir être capitalisés pour les prochains investissements. Parmi les travaux 2014, les réfections de voiries ont pris du retard et les dépenses correspondantes seront réalisées sur le prochain exercice. Pour cela une somme de 431 000 euros a été reportée sur 2015. Mais des modifications importantes viennent bouleverser les équilibres budgétaires depuis plusieurs années. L'Etat, dont les ressources financières sont faibles, a décidé de baisser les dotations aux collectivités et depuis 2010, pour Combaillaux c'est une baisse de plus de 21% de ces recettes (voir graphique évolution des dotations de l'Etat). Cela représente environ 60 000 euros et, s'il fallait compenser, cela représenterait une augmentation potentielle de 10% des impôts locaux ! Le choix du conseil municipal s'est porté sur une réduction des dépenses (principalement les charges de personnel-voir graphique évolution des dépenses) malgré une croissance de la population et une augmentation des services aux administrés.

RECAPITULATIF

Subventions de fonctionnement

- ASCC (sport-culture) : 150 €
- VAC (environnement) : 150 €
- Comité des Fêtes (animations) : 1700 €
- Diane (chasse gros gibier) 150 €
- ESSRC (football) : 300 €
- Gosp'Elles (chant) : 150 €
- Bobines (cinéma) : 1000 €
- Syndicat chasse (petit gibier) : 150 €
- TCC (tennis) : 400 €
- Ecole de musique (apprentissage) : 350 €
- APF (organisation caritative) : 100 €
- Ecoles (matériel et consommables) : 6612 €
- Ecoles (crédits direction) : 486 €

Subventions sur projets

- Ecoles (projets pédagogiques) : 3724 €
- APE (fête des écoles) : 400 €
- ASCC (Ronde de la Jasse) : 350 €
- TCC (initiation maternelle au tennis) : 300 €
- Dança Combaillaux (festival de danse) : 350 €
- Crazy Dance (gala de danse) : 150 €
- Comité des Fêtes (carnaval) : 1000 €
- Comité des Fêtes (OSUM) : 550 €

Un budget 2015 ambitieux en investissements

Le budget 2015 a été adopté par le conseil municipal le 16 avril dernier. Malgré le contexte économique morose, ce budget laisse une place importante aux investissements à hauteur de 701 927,27 euros. Une grande partie de ce budget va être affecté à la réfection de la route de Grabels (environ 300 000 euros) et des chemins des Drailles-Peyridisses Sud (environ 170 000 euros) ; le reste concerne les réparations suite aux intempéries, les bâtiments, réseaux... Concernant le budget de fonctionnement, il a été approuvé pour la somme de 1038592,08 euros soit quasi identique à celui de l'année précédente. Pour arriver à ce montant, les subventions aux associations ont été maintenues au niveau de 2014 (voir tableau ci-contre) et les taux des taxes locales sont restés inchangés : taxe d'habitation 12.92 %, taxe foncière (bâti) 17.52 %, taxe foncière (non bâti) 68.25 %. La baisse des dotations de l'Etat est encore annoncée pour 2016 et pour 2017, donc les investissements en seront forcément affectés à terme. Cette année, les services fiscaux ont décidé d'augmenter toutes les bases fiscales de 0,9%.

Daniel Floutard

Ne pas jeter sur la voie publique

Le Débroussaillement : Une Obligation dans le Département !

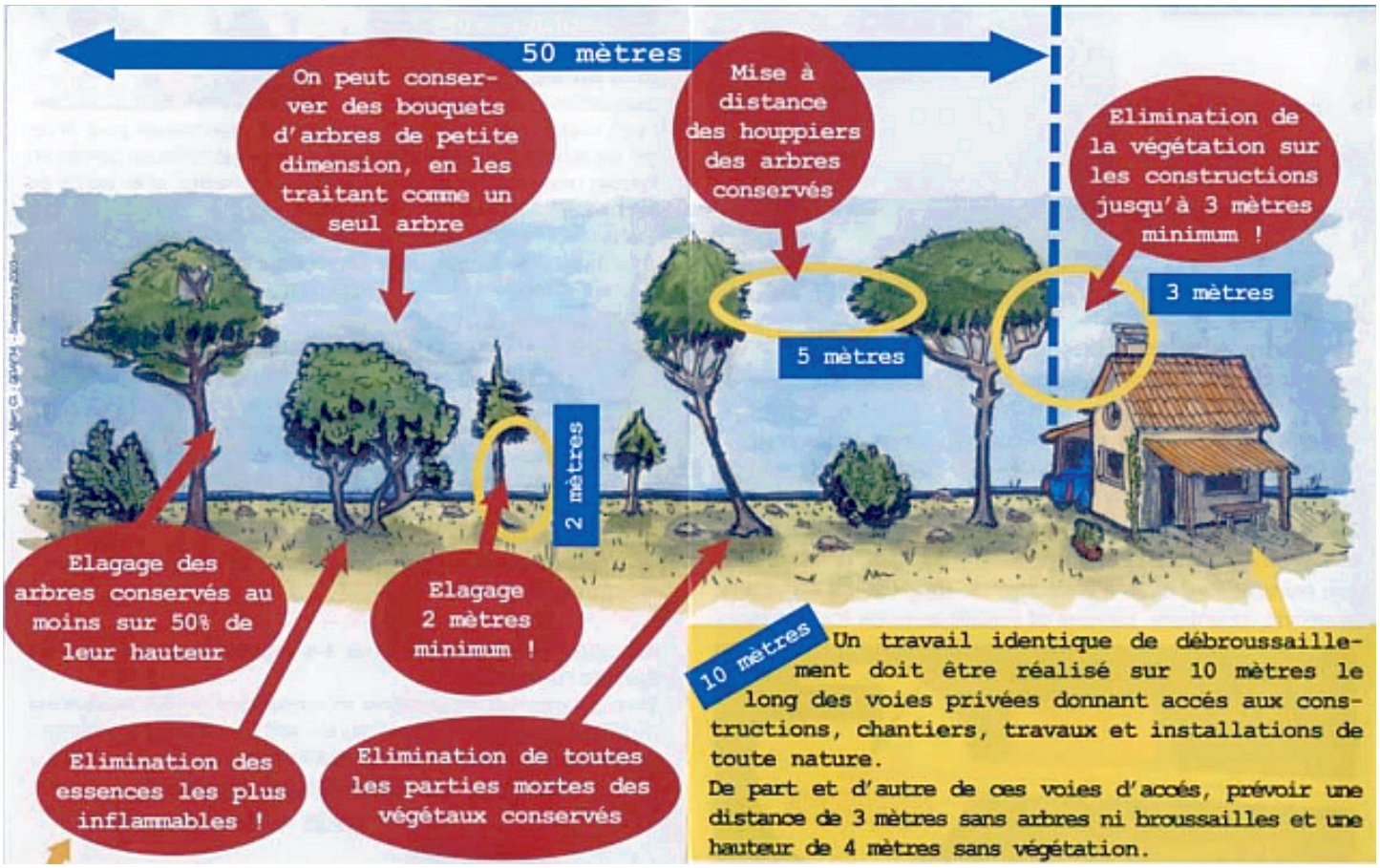
50 mètres
On peut conserver des bouquets d'arbres de petite dimension, en les traitant comme un seul arbre
Mise à distance des houppiers des arbres conservés
Elimination de la végétation sur les constructions jusqu'à 3 mètres minimum !
3 mètres
5 mètres
2 mètres
Elagage des arbres conservés au moins sur 50% de leur hauteur
Elagage 2 mètres minimum !
Elimination des essences les plus inflammables !
Elimination de toutes les parties mortes des végétaux conservés
10 mètres
Un travail identique de débroussaillement doit être réalisé sur 10 mètres le long des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature.
De part et d'autre de ces voies d'accès, prévoir une distance de 3 mètres sans arbres ni broussailles et une hauteur de 4 mètres sans végétation.

En matière de protection contre le feu une règle reste toujours valable, c'est l'obligation de tout propriétaire de débroussailler autour de son habitation à 50 mètres de la construction, sans tenir compte des limites du terrain. Si les terrains voisins sont bâtis, en général chacun fait son affaire du débroussaillement chez soi. Si le terrain de votre voisin ne comporte pas de construction, vous devez lui demander l'autorisation de débroussailler avant d'attaquer les travaux, ce dernier ne peut pas vous le refuser. Le débroussaillement ne signifie pas tout éliminer, mais consiste à :

- Retirer toute la végétation basse qui propage le feu ;
- Couper les branches retombantes des arbres jusqu'à environ 2 mètres du sol pour qu'une flamme au sol ne se propage pas rapidement sur l'arbre ;
- Et, si c'est nécessaire, créer des îlots d'arbres séparés les uns des autres pour que le feu ne se propage pas trop vite.

Le feu est une affaire de vigilance et d'anticipation. Des gestes simples qui facilitent grandement la lutte en cas d'incendie. L'ONF, mandaté par la DDTM (ex-DDE) contrôle les débroussaillements effectués pour rappeler que l'application de ces règles constitue une protection supplémentaire de vos habitations, de vos biens.

Bruno Le Breton

Le tri sélectif, mode d'emploi

Attention ! On ne met plus les papiers, ils vont dans les conteneurs bleus aux points de collecte suivants : Déchetterie, route des Sajolles, vieux village, Occitanie et Nounel.

Club Ados : réunion vendredi 05 juin 2015 avant ouverture !

Vous avez entre 11-13 ans ou entre 14-16 ans : Ce message vous concerne. Pour vous accompagner durant vos années collège et lycée, nous vous informons que le Club Ados de Combaillaux ré-ouvrira ses portes **début septembre 2015**.

Une réunion d'échanges autour d'un buffet est prévue le **vendredi 5 Juin 2015 de 19h à 21h** afin de vous présenter Justine Hennetier, la nouvelle responsable du Club Ados, les modalités d'inscription (des formulaires d'inscriptions seront à votre disposition), ainsi que le programme envisagé. Ce sera également l'occasion de recenser vos envies et les activités auxquelles vous souhaiteriez participer, définir les jours et heures d'ouverture du club afin de finaliser le projet pédagogique et le programme.

Ce club est pour vous !

Progressivement, nous souhaitons qu'à travers cet accueil, vous puissiez être à l'initiative de projets citoyens et acteurs du bien vivre ensemble à Combaillaux. Venez nombreux pour plus d'informations et pour partager de délicieuses pizzas et boissons. Faites passer le message à tous ceux susceptibles d'être intéressés ! Bien sûr, vos parents sont les bienvenus pour cette réunion préparatoire. De plus, afin d'organiser au mieux notre rentrée, nous vous sollicitons pour un **appel aux dons**. Il s'agit de récupérer quelques biens pour démarrer notre club et aménager notre nouveau local exclusivement réservé aux Ados de Combaillaux. Si vous avez du mobilier (canapés, fauteuils, chaises, tables, coussins, frigo, micro-ondes…), de la déco, des jeux… à offrir, nous sommes preneurs pour leur donner une seconde vie. Vous pouvez appeler Justine au 06 64 14 50 37, qui se déplacera pour réceptionner vos dons au local.

Merci d'avance pour votre contribution !

Karine Garcin Escobar

Attention aux moustiques !

«Allô, j'écoute... » : l'EID Méditerranée au service du public

N° Indigo 0 825 399 110

Le numéro de téléphone «Indigo» (0.15 € la minute) est un moyen direct, pour les usagers, de contacter l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication), afin de résoudre un problème réel ou ressenti de nuisance attribuée/attribuable aux moustiques ou d'obtenir des explications. Un questionnaire est également à disposition du public sur le portail du site web de l'EID Méditerranée :

www.eid-med.org

L'EID Méditerranée est un service public, financé par les collectivités territoriales. Ses interventions sont gratuites.

Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes !

- Boire environ 1,5 litres d'eau par jour,
- Manger en quantité suffisante,
- Passer du temps dans un endroit frais,
- Donner des nouvelles à ses proches.

En cas de malaise, appeler le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule
www.meteo.fr

La fête du village 3-4-5 juillet 2015

Cette année, la fête du village se déroulera les 3, 4 et 5 juillet ; le programme détaillé sera distribué comme chaque année au cours de la tournée des fougassets. Le vendredi 3 juillet, la fête commencera par le traditionnel repas animé par la Peña " les Reboussiers " et sera suivi d'un bal populaire avec DJ SAM et le groupe Ambiance. La réservation des repas se fera samedi 27 juin de 10H30 à 12H30 à la salle Occitanie ou par email à : cdfdecombaillaux@gmail.com. Le samedi 4 juillet, à 14h le comité organise un tournoi de pétanque, puis de 16h à 18h, une course de caisses à savon ouverte à toutes personnes à partir de 10 ans. Le but est de construire une «caisse à savon», de la décorer et de faire un parcours en descente avec un classement au temps et à la beauté de la caisse. Toutes les formes sont acceptées, pourvu qu'il y ait des freins et une direction. Le port du casque est obligatoire pour les occupants. Tout ça dans la bonne humeur ! Puis la tant attendue soirée mousse débutera avec un apéritif à 20H00 et sera animée par DJ SAM et des gogo-danseurs et danseuses. Snack assuré par Pizza Combaillaux. Le dimanche 5 juillet, à partir de 14H30, une visite éducative est organisée pour les enfants à "La p'tite ferme" - Mas de Gentil - Puech de Fourques à Combaillaux. Un tarif spécial à 2 € l'entrée est proposé pour les enfants de Combaillaux ; pour en bénéficier il faudra présenter le flyer ci-contre (à découper). Un goûter sera offert aux enfants par le Comité des Fêtes sur présentation de ce même bulletin. La tournée des Fougassets aura lieu les 23, 24 et 25 juin ; les membres du Comité des Fêtes passeront de porte en porte dans le village pour vous offrir ces délicieuses brioches ainsi qu'un exemplaire du catalogue. En retour, nous comptons sur votre générosité et votre accueil pour nous aider à assurer le bon fonctionnement de l'association et la pérennité des fêtes. Dans le catalogue, nous recensons les différents sponsors de la fête et cette année des contes et légendes du Languedoc vous seront présentés. Celui-ci vous permettra de découvrir les nombreux corps de métier et professionnels locaux que vous pourrez privilégier selon vos besoins. Le Comité des Fêtes vous souhaite de très belles fêtes et compte sur votre participation, car sans votre présence, la fête n'aurait pas lieu d'être !

À la P'tite Ferme
Puech de Fourques - RD 102
34980 Combaillaux
(entre Grabels et Saint Gely du Fesc)
06 24 65 31 81
ENTREE AU PRIX DE 2 EUROS
www.alaptiteferme.fr

Le Comité des Fêtes

Combaillaux danse !

Dança Combaillaux

Le samedi 6 Juin 2015, sera notre fête de « Despedida » ou encore « Au revoir » ! Ce sera la dernière fête de fin d'année que nous organisons pour Dança Combaillaux. Nous espérons vous y voir nombreux et aussi revoir à cette occasion, les anciens adhérents de l'association. Voici le programme de la soirée :

- 18h30 : Accueil
- 19h00 : Apéritif offert par l'Association
- 19h30 : Montage Vidéo rétrospective des moments forts de Dança Combaillaux depuis 2006
- 20h00 : Gala des adhérents et Dança Show
- 20h45 : Repas dansant auberge espagnole (amenez un plat salé ou sucré exclusivement)
- 21h30 : Soirée Dansante toutes danses (Salsa, Bachata, Kizomba, Rock, West Coast Swing, Tango Argentin,..)
- 22h30 : Shows des Pros

Puis danse jusqu'au bout de la nuit !
Participation : 7 € pour la Soirée dansante et les Shows

Les Shows

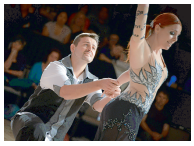

1-Blandine et Sébastien nous font encore l'amitié cette année, de revenir nous présenter leur nouvelle chorégraphie pleine de tendresse et d'émotion. Depuis plusieurs années, ils remportent des titres de champions du monde. Cette année, ils se sont classé 4ème à Chicago ! Ils ont enseigné 8 ans à Dança Combaillaux et formé des centaines de danseurs au West Coast Swing. Excellents chorégraphes, ils entrainent la troupe des Mad Swingers.

2-Notre amie Erika, cofondatrice de la compagnie « Ritmo Y Sabor » de Mexico, championne du monde en 2009 aux USA, revient pour la 3ème fois à Combaillaux ! Elle réunit le style, la technique, la grâce et la beauté. Son partenaire, Uni, figure emblématique de la prestigieuse compagnie mexicaine « Salsa Na'Ma », ne cesse de remporter des prix. Champion du projet "Francia Busca Talento" avec Erika Bautista, il vient pour la première fois en France et en Europe.

3-Flora a dansé de 2006 à 2010 à Dança Combaillaux. Elle a donné des cours de rock aux enfants, et s'est produit plusieurs fois sur la scène de Combaillaux. Devenue danseuse professionnelle, depuis 2011, elle danse avec plusieurs compagnies de la région. Spécialisée pour le moment, en comédie musicale, cabaret, orchestre, elle aime danser tous les styles, tous les rythmes. Pour ce Gala de Despedida, quelle surprise nous réserve-t-elle ?

4-Rachel a d'abord été adhérente de Dança Combaillaux, puis très vite elle a assisté Yvan et donné des cours avec lui. Yvan est professeur à Dança Combaillaux depuis la première rentrée (septembre 2006). Des centaines de danseurs ont suivi ses cours très dynamiques ! Ils ont tous deux participé aux 9 galas avec leurs élèves et ils interpréteront, pour nous, un Chacha !

5-Youssouf est professeur de Salsa à Dança Combaillaux depuis 2007, il enseigne dans plusieurs écoles de la région. D'origine réunionnaise, il a un style qui lui est propre et qui rappelle les mouvements de la danse Rumba et du Son Cubain. Il prévoit un petit solo pour cette fête de Despedida.

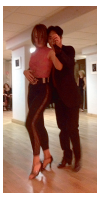

6-Plongé dans l'univers de la danse de couple depuis l'âge de 15 ans, Uriel Latino est invité à enseigner dans de nombreux stages de danse salsa tels que ceux d'Acapulco, Mexico D.F et Oaxaca (Mexique), Londres, Allemagne, Grèce, Paris, Montpellier ... Il a tourné au Mexique, en France, Pologne, Grèce, Angleterre… et a accompagné des stars du Latin Music tels que Santa Cruz à Montpellier. Il enseigne à Dança Combaillaux depuis 2011. Pour cette fête de Despedida il nous propose un Show de Kizomba avec la jolie Amandine, danseuse de Tango Argentin, qu'il a rencontrée sur des parquets de milongas…

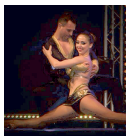

7-Emma, Marine, Amandine, Laurent et Azzedine, sous la direction d'Uriel Latino. La troupe Tumbao se présente pour la deuxième fois à Combaillaux. Ce jeune groupe inspiré de la Salsa dite de "Los Angeles" fait un clin d'œil par le style, à la troupe mexicaine "Ritmo y Sabor", où la rapidité des mouvements et les acrobaties se mêlent pour donner le "Tumbao".

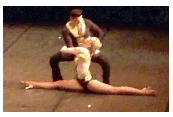

Isabelle Duminil

La compagnie Murielle Bellin "Pieds Dans La Lune"

présente

CLIMAT

spectacle de danse pour 5 danseurs
Durée : 1 h

samedi 13 juin 2015 à 21h, salle Occitanie

Propos : Climat évoque, en douze séquences, l'ensemble des conditions de vie, des circonstances qui agissent sur quelqu'un. Climat est une force affective, une force vivante et sensible éprouvée à l'intérieur. Cette pièce est le reflet de nos sentiments, de nos émotions. La vie est cycle, saison, nature, atmosphère, température, souffle… Autant de richesses que chaque être peut laisser filtrer et laisser voyager en lui, voyage intérieur ou chacun trouvera son sens. C'est aussi une période dans le temps, des saisons de vie qui s'enchaînent, les gens se croisent, se perdent, grandissent. Chaque séquence est un moment de vie, une éclosion vers une évaporation accompagnée d'une musique en fusion, le corps instrument du son. La scénographie est matérialisée par une ligne, trait comme une distance entre deux points, une ligne fine, peut-être celle de l'existence, le rond comme nécessaire répétition, un éternel recommencement et le souffle comme son de la vie.

Chorégraphie, écriture de l'histoire et des textes, mise en scène et réalisation : Murielle Bellin
Interprètes sur scène : Marie Deruyck, Emmanuelle Faure, Nyna Aby, Loïc Quenou, Manuel Molino
Musique Originale : Noémie Linh, Emmanuel Pi Djob, Niko Sarran, Loïs Echelbrenner
Pièce soutenue par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Tarifs : 10 € plein tarif / 8 € 8/15 ans / gratuit - de 8 ans

Renseignements et réservations : association "Pieds Dans La Lune" 06 11 89 73 70 / mbellin.pdll@live.fr

La Ronde de la Jasse, 15ème édition

Comme chaque année depuis 15 ans, l'ASCC nous donne rendez-vous le **dimanche 14 juin** prochain au domaine de Montlobre pour la désormais irremplaçable « Ronde de la Jasse ». La formule du duathlon reste inchangée. Vous avez la possibilité de participer en individuel, à une épreuve maintenant référencée dans les calendriers des triathlètes chevronnés de la région, et du coup très prisée. Pour les sportifs spécialisés en vélo ou en course à pied, vous pouvez participer en équipe de 2. Pour tous les autres, vous pouvez former une équipe (famille, amis, voisins…), et le fameux duathlon combaillaullenc vous permet de le faire en relais (entre 3 et 5 personnes). Toutes les catégories sont récompensées et un tee-shirt technique est offert à tous les inscrits. Comme chaque année, notre association décide d'aider une association caritative, et recueillera 1 € par inscrit, les dons et les bénéfices de la tombola. A l'issue de la manifestation, une dégustation de vin proposée par le domaine viticole de la Jasse et un apéritif offert par l'ASCC, laisseront le temps à nos cuisiniers de terminer la cuisson des agneaux, et permettront à tout ce beau monde de se restaurer sous les arbres centenaires de Montlobre. Pensez à vous inscrire au plus tôt car les places sont limitées et très demandées. Pour toute inscription à la course ou au méchoui, vous pouvez contacter Eric Brégou (par mail : eric@bregou.fr, par tél. au 06 08 53 89 66 ou visiter le site www.rondedelajasse.com).

Le bureau de l'ASCC

Tennis Club de Combaillaux

L'année au TCC a été riche en rencontres, matches et animations. Pour les compétitions l'équipe 2 masculine a terminé première du championnat troisième division et monte en deuxième. L'équipe féminine finit première de la poule en Coupe Courtès et continue donc l'aventure.
Pour les enfants, les 13/14 ans sortent premiers en deuxième division et se qualifient pour le tableau final. A noter que Pierre Chiron s'est qualifié en tant que ramasseur de balles à l'Open sud et à Roland Garros. Tous à vos écrans !
Les enfants et les adultes participent aussi au challenge intercommunal avec Montarnaud, Murles et Vailhauquès. Les finales se joueront le samedi 30 mai à Montarnaud. Un moment qui est très convivial et festif où l'on a plaisir à se retrouver chaque année. Cette année a été marquée par la mise en place des TAP avec une activité découverte du tennis de janvier à avril, les vendredis après-midi pour les moyennes et grandes sections. Les enfants et notre moniteur Stephen Angot, semblaient être satisfaits de ce temps périscolaire et en plus du sable dans les chaussures, ils en garderont un bon souvenir.
Nous terminerons cette saison par les finales du tournoi interne et à cette occasion nous fêterons toutes ces belles victoires autour d'un repas le **samedi 27 juin 2015**. Venez nombreux, vous êtes les bienvenus !

Le T.C.C.

La chronique du jardinier

Tout est prêt. Vous avez planté vos légumes d'été, posé vos tuteurs et goutte-à-goutte, paillé... Concernant les tomates, à la fois si faciles et si… décevantes parfois... Essayez cette année de résister à l'envie d'arroser tous les jours sous prétexte qu'il fait chaud. Un bon arrosage par semaine (sans mouiller les feuilles) suffit largement et permettra l'enracinement profond. N'hésitez pas à reconstituer le paillage avec ce dont vous disposez (paille, tonte de gazon, broyat...) pour éviter l'évaporation.
Attention aussi à une taille trop drastique des « gourmands » qui réduit le volume de feuilles pourtant indispensable à la formation de jolis fruits et qui est une porte ouverte aux maladies ou parasites de toutes sortes.
Si vos pieds de tomates manquent de vigueur, plutôt que d'utiliser un engrais même bio, pulvériser et/ou arroser avec du purin d'orties dilué (5% en pulvérisation/10% en arrosage). En cas de maladie, essayez la décoction de prêle en pulvérisation.
En cas d'attaque par les acariens (araignée rouge par exemple), vous pouvez essayer de doucher le dessous des feuilles car ce petit parasite aime la chaleur et l'air sec. Procéder le matin pour que vos plantes aient le temps de sécher avant la nuit. Vous pouvez aussi pulvériser vos pieds de tomate avec une macération d'ail (cf. recette) diluée à 5%.
Et pour éviter le fameux « cul noir », les arrosages doivent être **réguliers** (mais, pas plus rapprochés, ni plus abondants). Evitez d'alterner les périodes de sécheresse et les périodes trop humides. Les racines (situées profondément dans la terre) doivent disposer en continu de l'eau qui leur est nécessaire sans pour autant que le sol soit détrempé en surface.
Et pour avoir des tomates jusqu'aux premières gelées, faites des boutures avec les gourmands que vous supprimez, en les plantant tout simplement en terre jusqu'aux premières feuilles. N'oubliez pas de bien arroser et de pailler votre nouveau plant.
Si toute votre attention est focalisée sur vos tomates, aubergines, poivrons et autres courgettes, n'oubliez pas que l'automne et l'hiver se préparent... fin juin/début juillet. Si vous voulez manger des légumes d'hiver... en hiver, c'est le moment de planter les poireaux, les choux, de semer la mâche et les salades d'hiver. Il faut qu'ils grossissent avant les premiers froids, car sinon il faudra attendre le printemps pour les déguster.
Donc, beaucoup de travail en cette période estivale...
LA recette :
Pour la macération d'ail, il faut 100 gr. d'ail écrasé dans 2 cuillères à soupe d'huile d'olive. Laisser macérer pendant 12 heures. Mélanger dans 1 litre d'eau de pluie de préférence et filtrer. Vous pouvez l'utiliser jusqu'à 8 jours après. Diluée à 5%.
A suivre...

Isabelle Soulairol

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 29 janvier 2015

Etaient présents : D. Floutard – B. Le Breton – K. Garcin Escobar – A. de Carolis – I. Rodriguez – S. Fournier - J.B. Lhuissier – G. Vallespir – S. Trecciola – C. Delas – M. Plaisance – S. Roger – P. Azémar - F. Risdorfer.
Absent excusé : F. Lerin.

1 - POS – Adoption définitive de la modification n°1.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de l'enquête publique concernant la modification n°1 du POS de la commune. Il expose au Conseil municipal les conclusions émises par le commissaire enquêteur - Avis favorable avec 4 réserves pour les zones IINA.
Monsieur le Maire propose aussi à l'assemblée de tenir compte d'une remarque du public concernant la présence de logements sociaux dans les opérations d'ensemble : limiter à 15% le nombre de logements à caractère social.
Le Conseil municipal décide d'approuver les modifications suivantes dans le règlement:
- Article IINA.1.2 - Occupations et utilisations du sol admises sous conditions :
Dans les opérations d'ensemble créant au moins 2000 m² de surface de plancher, au moins 15% des logements doivent être à caractère social (locatif social),
- Article IINA.10 - Hauteur des constructions … Hauteur totale :
La hauteur maximale des constructions est fixée à 8,50 mètres. Cette hauteur est portée à 10,50 mètres pour le sous-secteur IINA6a avec un rez-de-chaussée seulement par rapport au niveau actuel de la route des Combes.
- Article IINA11.1 - Toitures :
Les toitures terrasses sont admises jusqu'à 100% de l'emprise au sol lorsqu'elles sont végétalisées, retiennent les eaux pluviales ou encore lorsque les matériaux permettent de remplir des critères de performances énergétiques (cf. annexe XIV), sauf pour le secteur IINA6 où seuls des toits en pente recouverts de tuiles canal ou similaires sont autorisés.
- Article IINA13 - Espaces libres et plantations - Espaces boisés classés :
Dans les opérations de construction ou de lotissement réalisées sur un terrain de plus de 1 hectare, 15 % au moins de cette superficie doivent être réservés en espaces libres (aire de jeux, bassin de rétention, piétonnier, plantations d'alignement…).
- Modification des pièces graphiques
Modification de l'emprise des zones IINA6 et IINA5 (secteur route des Combes) en redistribuant les espaces à l'intérieur de ces zones et en instaurant une zone verte tampon entre la limite de l'implantation des futurs bâtiments collectifs (zone IINA6a) et la limite de propriété du bâti existant.
Approuvée à l'unanimité

2 – Avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs aux droits des sols.
Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 à la convention concernant l'instruction du volet accessibilité des dossiers d'urbanisme relatif aux Etablissements Recevant du Public conformément à l'article R-111-19-21 du Code de la construction et de l'Habitation.
Il propose de signer cet avenant.
Approuvée à l'unanimité

3 – Adhésion au groupement de commandes d'énergies en tant que membre – Hérault Energies.
Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modifications des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics). La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations. Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.
Le Conseil municipal, décide d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés »
Approuvée à l'unanimité

4 – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, pour l'extension de l'aire de jeux de la Place aux Jeunes.
Monsieur le Maire présente l'extension de l'aire de jeux, Place aux Jeunes, pour accueillir des enfants de 3 à 6 ans. Le montant des dépenses engagées par la commune est de 6282 € HT. Le Conseil municipal, sollicite la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup afin d'obtenir une subvention d'un montant le plus élevé possible pour ces travaux.
Approuvée à l'unanimité

Extrait du PV du CM du 29/01/2015

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 19 mars 2015

Etaient présents : D. Floutard – B. Le Breton – K. Garcin Escobar – A. de Carolis – I. Rodriguez – S. Fournier - J.B. Lhuissier – G. Vallespir – S. Trecciola – C. Delas – M. Plaisance – S. Roger – P. Azémar - F. Risdorfer.
Absent excusé : F. Lerin.

1 - Demande de subvention pour un projet pédagogique des classes de CE2-CM1-CM2.
Monsieur le Maire fait part du projet pédagogique : un séjour dans les Alpes de 2 classes de l'école élémentaire, dont le thème est l'astronomie.
Il est proposé d'accorder une aide à concurrence de 24 euros par enfant, alloués dans le cadre des projets pédagogiques.
Approuvée à l'unanimité

2 - Convention avec le Centre de Gestion de l'Hérault (CDG34).
Cette convention avec le Centre de Gestion a pour but de remplacer du personnel absent sur la commune par du personnel du Centre de Gestion.
Le service est rémunéré par un pourcentage du salaire prélevé sur chaque contrat de remplacement.
Il est proposé de signer cette convention pour l'activer en cas de besoin.
Approuvée à l'unanimité

3 - Adhésion au contrat de groupe du Centre de Gestion de l'Hérault (CDG 34).
Le Centre de Gestion de l'Hérault propose le renouvellement de la convention pour 4 ans. Cette convention permet d'adhérer au contrat groupe pour une assurance complémentaire du Personnel.
Approuvée à l'unanimité

Extrait du PV du CM du 19/03/2015

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 16 avril 2015

Etaient présents : D. Floutard – S. Fournier – J.B. Lhuissier – G. Vallespir – S. Trecciola – C. Delas – M. Plaisance – P. Azémar – F. Risdorfer.
Absents excusés : B. Le Breton a donné procuration à D. Floutard, K. Garcin Escobar a donné procuration à S. Trecciola, A. de Carolis a donné procuration à C. Delas, I. Rodriguez a donné procuration à F. Risdorfer, S. Roger a donné procuration à J.B. Lhuissier, F. Lerin.

1 - Compte Administratif 2014 du Budget Principal.
Monsieur le Maire commente le compte administratif 2014 et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau ci-après :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 000 240.58 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 095 659.35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	95 418.77 €
SOLDE Fonctionnement avec l'antérieur reporté	95 418.77 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	491 137.12 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	777 763.95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	286 626.83 €
SOLDE Investissement avec l'antérieur reporté	384 024.46 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Jean-Bernard LHUISSIER pour le vote.
Approuvée à l'unanimité

2 - Compte Administratif du Budget Assainissement 2014.
Monsieur le Maire commente le compte administratif 2014 et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau ci-après :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	155 999.87 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	242 040.93 €
SOLDE Fonctionnement de l'année	86 041.06 €
SOLDE Fonctionnement avec l'antérieur reporté	86 041.06 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	137 577.76 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	238 657.75 €
SOLDE Investissement de l'année	101 079.99 €
SOLDE Investissement avec l'antérieur reporté	-98 985.48 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Jean-Bernard LHUISSIER pour le vote.
Approuvée à l'unanimité

3 - Approbation du Compte de Gestion 2014 -budget principal.
Monsieur le Maire INFORME le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 de la commune a été réalisée par le Trésorier municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.
Approuvée à l'unanimité

4 – Approbation du Compte de gestion 2014 - budget assainissement.
Monsieur le Maire INFORME le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 du service Assainissement a été réalisée par le Trésorier municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.
Approuvée à l'unanimité

5 - Affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Principal.
Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,
Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :
- Excédent de Fonctionnement d'un montant de 95 418.77€ affecté au compte 1068 « recettes d'investissement »
- Excédent d'investissement d'un montant de 384 024.46 € affecté au compte 001 « recettes d'investissement »
Approuvée à l'unanimité

6 - Affectation du résultat de l'année 2014 du Budget Assainissement.
Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,
Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :
- Excédent de fonctionnement d'un montant de 86 041.06 € affecté au compte 1068 « recettes d'investissement »
- Déficit d'investissement d'un montant de 98 985.48 € affecté au compte 001 « dépenses d'investissement »
Approuvée à l'unanimité

7 - Transfert d'excédents entre budgets.
Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget Assainissement est déficitaire alors que le budget Principal est excédentaire. La loi permet des transferts entre ces deux budgets afin de corriger les déficits.
Monsieur le Maire propose de transférer 40 000 € du compte 65738 du BP Principal vers le compte 74 du BP Assainissement.
Approuvée à l'unanimité

8 – Budget Principal 2015.
Monsieur le Maire présente le projet du Budget Principal 2015 et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau ci-après :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 038 592.08 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 038 592.08 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	701 927.27 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	701 927.27 €

Approuvée à l'unanimité

9 – Budget annexe – Assainissement 2015.
Monsieur le Maire présente le projet du Budget Assainissement 2015 et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau ci-après :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	238 401.91 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	238 401.91 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	217 049.33 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	217 049.33 €

Approuvée à l'unanimité

10 – Taux des taxes locales pour 2015.
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes pour l'année en cours, il propose de conserver les mêmes taux que l'année précédente.
Approuvée à l'unanimité

11 - Attribution de subventions à 2 associations de la commune.
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir accepté la demande des Présidents des associations nommées ci-dessous de ne pas prendre part au vote,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-dessous pour l'année 2015.

APE	400.00 €
DIANE	150.00 €
TOTAL	550.00 €

Approuvée à l'unanimité

12 – Subvention - Sortie CPN 20 et 21 juin 2015.
Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de sortie du Club Nature dans les gorges de la Jonte (week-end castors).
Le montant global de cette sortie est évalué à 2196.32 €.
Il est proposé de prendre en charge 25 % du montant global et de laisser le reste à la charge des familles, soit 86.50 € par enfant.
Les familles règleront leur participation à la commune qui se chargera de payer l'intégralité des dépenses aux prestataires.
Ampliation de cette délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier Municipal en pièce jointe à l'appui du titre de recettes et du mandat correspondant à cette opération.
Approuvée à l'unanimité

Etat civil

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de :

- Alice Charlier le17/04/2015, de Marie Delphine Persohn et Antoine Charlier

- Maelyne Hoarau le 21/04/2015, de Nathalie Jacquart et Dominique Hoarau

- Julia Arbousset Briand le 06/05/2015, de Gaënael Briand et Olivier Arbousset

- Achille Tarodo de la Fuente le 14/05/2015, de Sylvie Raynard et Philippe Tarodo de la Fuente

Nous leur souhaitons la bienvenue et félicitons les heureux parents !

Décès

Nous avons le regret de vous informer du décès de :

- Yohann Chêne, survenu le 07/04/2015

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

A propos du «carnaval» : Suite à l'article paru dans l'Aïol du mois d'avril dernier, des personnes ont participé à leur façon à la réussite de cette manifestation... Mais n'oublions pas celle, qui sans son imagination débordante et créative, le carnaval haut en couleurs n'existerait peut-être pas. Un très grand merci à Isabelle Rodriguez pour sa grande implication, son investissement et sa bonne humeur.

Les participants

L'Aïol

est édité par la municipalité de Combaillaux

04 67 84 22 68
mairie.combaillaux@wanadoo.fr
Site Internet :
http://www.combaillaux.fr
Directeur de publication :
Daniel Floutard
Maquette :
Commission communication
Imprimerie : Mairie de Combaillaux

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 16/04/2015 (suite)

13 - Subvention pour projet pédagogique – Classe de CP pour le 19/05/2015. Sortie à Micropolis (12).
Monsieur le Maire présente le projet de la classe de CP ; il s'agit d'une sortie de fin d'année en rapport avec les activités autour des insectes : Micropolis à St Léon (12).
Cette sortie avec les 24 enfants aura lieu le mardi 19 mai 2015.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- APPROUVE ce projet pédagogique,
- DECIDE de le subventionner à hauteur maximale de 588.00 € (soit 24.50 € par élève)
Approuvée à l'unanimité

14 - Inscription dans le dispositif du service civique volontaire.
Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes et afin de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général, la commune de Combaillaux souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et ce pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général représentant au moins 24 heures hebdomadaire. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Il donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation et de transports pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 100 € par mois.
La personne recrutée assurera sa mission dans le cadre de la commission extramunicipale « Culture et Patrimoine ».
La commune de Combaillaux va organiser en septembre, une manifestation identitaire. La mission de la personne recrutée sera :
- de participer à l'organisation d'une manifestation autour du patrimoine culturel et agricole de la commune. Cette journée identitaire sera organisée autour d'un parcours découverte animé par des conteurs dans la garrigue ainsi que des visites d'exploitations agricoles (viticulture, oléiculture...).
- de rencontrer les divers intervenants conteurs, agriculteurs, enfants des écoles,
- de participer à l'élaboration de cette journée puis au bilan de cette manifestation.
Autorisation donnée au Maire pour :
- accueillir un(e) jeune en service civique volontaire,
- verser une indemnité complémentaire de 100 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation et de transport,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.
Approuvée à l'unanimité

15 - Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnités.
L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 définit les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.
Le Conseil municipal décide :
- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2014 soit la somme de 228.26€
- Que cette indemnité sera attribuée à Mme BEYRAND Corinne, Receveur municipal.
Approuvée à l'unanimité

Extrait du PV du CM du 16/04/2015

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral de lutte contre le bruit n° 90-1-1218 du 25/05/1990 - Article 4 :
- Les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant de comportements ou d'activités non adaptés aux locaux.
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est rigoureusement interdit quelle que soit la période de l'année (circulaire préfectorale du 15/03/12). **Tous les déchets verts** doivent être apportés à la déchetterie. Les dérogations ne concernent que les brûlages agricoles, pastoraux et ceux réalisés par des professionnels du feu dans le cadre de la lutte contre l'incendie.
Les contrevenants s'exposent à des peines d'amendes.